

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plan de Soutien de l'élevage en Basse-Normandie : des avancées concrètes pour aider les exploitations en difficulté

Le Préfet de la région Basse Normandie, Jean CHARBONNIAUD, réunit le mercredi 23 septembre une table ronde avec les professionnels agricoles pour faire un point sur l'avancement du plan de soutien de l'élevage en région Basse Normandie.

Dans les trois départements, des cellules de crise se sont réunies deux fois par mois pour identifier les exploitations les plus en difficulté et les orienter vers les dispositifs de soutien les plus adaptés à leur situation.

Les aides d'urgence (Fonds d'allègement des charges, restructuration des dettes, garanties bancaires) pour un montant de 4,9 millions € ont été mises en place. Des critères régionaux harmonisés vont permettre de traiter les dossiers de manière homogène sur l'ensemble du territoire régional :

1- Une priorité est donnée **aux élevages porcins jugés les plus en difficulté** avec une enveloppe réservataire de **1,1 million €**. Pour ces exploitations, l'aide du FAC sera plafonnée à 9 000€ par exploitation (dans la limite de 27 000 € pour les GAEC).

2- Pour **les élevages bovins lait et viande** l'enveloppe régionale de **3,8 millions €** a été répartie entre les départements en fonction du nombre d'exploitations et des cheptels présents. Pour ces exploitations l'aide FAC sera plafonnée à hauteur de 4 000€ par exploitation (dans la limite de 12 000 € pour les GAEC).

Ces mesures sont dès à présent mises en œuvre, il convient que les éleveurs en difficulté se rapprochent des guichets uniques départementaux pour déposer leur dossier de demande :

- Direction départementale des territoires pour le département de l'Orne
- Chambre d'agriculture pour les départements du Calvados et de la Manche.

Les caisses de MSA ont reçu près de 360 dossiers de demande d'exonération et/ou d'étalement du paiement des cotisations sociales agricoles qui vont être instruits dans les prochaines semaines.

Les services fiscaux ont examiné 58 demandes d'étalement ou d'exonérations fiscales.

Pour valoriser les productions agricoles françaises et normandes près de 900 courriers ont été envoyés aux administrations et opérateurs publics gérant de restaurants et cantines. Un guide des marchés publics est à disposition des opérateurs pour inclure des produits alimentaires locaux dans leurs cahiers des charges.

Les services de la DIRECCTE et les DDPP ont mis en œuvre un plan de contrôles renforcés dans tous les départements relatif au respect des règles d'étiquetage et de traçabilité des viandes bovines.

Dans le cadre du plan Energie Méthanisation Autonomie Azote (plan EMAA), la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) va réunir dès le début octobre, un groupe de travail régional avec l'ADEME, le Conseil régional et les professionnels agricoles pour identifier les freins au développement de la méthanisation et les leviers potentiels pour développer des projets régionaux.

Enfin, la DRAAF en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture de Normandie (CRAN) préparent une journée colloque consacrée à la stratégie des filières viande en Basse Normandie qui se tiendra au début de l'année 2016.

Contacts presse :
Hélène MALVACHE DRAAF de Basse-Normandie
tel :02 31 24 97 46 mel : helene.malvache@agriculture.gouv.fr